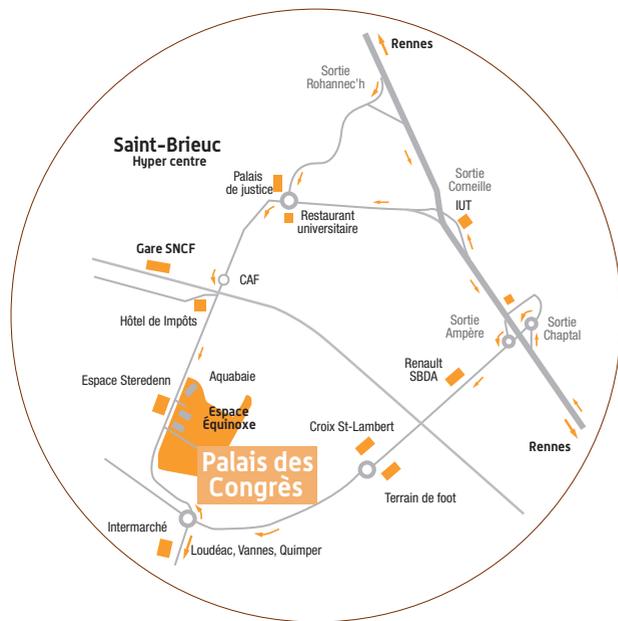


Programme

Pour échanger sur ces questions

Inscriptions sur

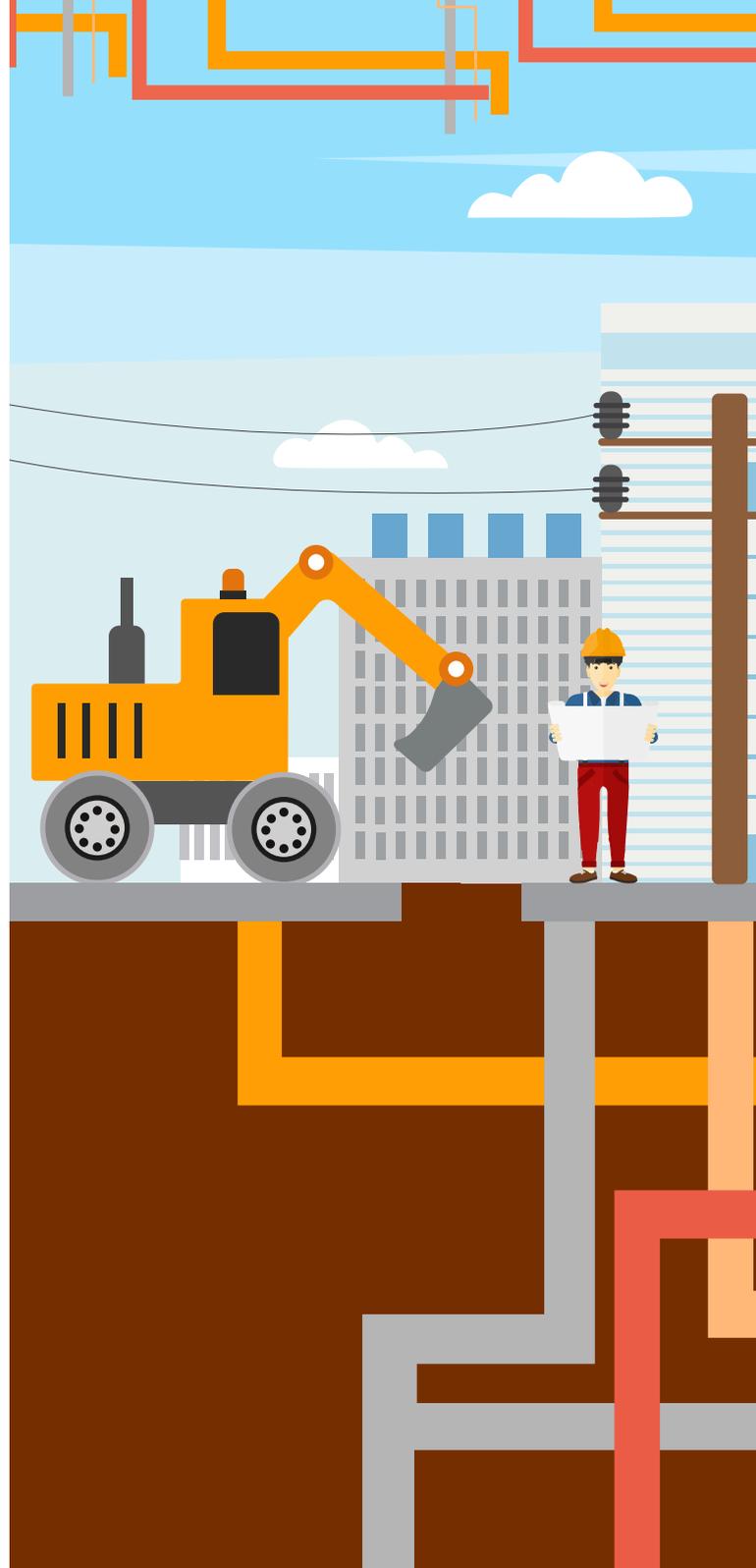
<http://enqueteur.bretagne.developpement-durable.gouv.fr/index.php?sid=53325&lang=fr>



Espace Congrès de Saint-Brieuc

BREZILLET, rue Pierre de Coubertin
22000 SAINT-BRIEUC

Coordonnées GPS : 48.500228 Nord - 2.763877 Ouest
(Pour certains GPS, il faut rentrer la commune Ploufragan - 22400).



Entreprises de travaux

Obligations et évolutions
réglementaires liées aux réseaux

Le Préfet de Région et l'observatoire régional DT-DICT

vous invite à une réunion
de présentation de la réglementation

le 8 mars 2017

de 9h30 à 12h00

au Palais des Congrès
de Saint-Brieuc

**ENSEMBLE
PROTÉGEONS NOS VIES**



PRÉFET
DE LA RÉGION
BRETAGNE





Les entreprises de travaux sont les premiers acteurs concernés par les travaux près des réseaux.

Depuis la réforme anti-endommagement et la mise en place du guichet unique, de nombreux progrès ont été faits pour la sécurité, notamment grâce aux bonnes pratiques de la majorité des professionnels.

Cependant le nombre d'endommagements des réseaux et surtout d'accidents reste encore trop important.

La réglementation évolue pour mieux prendre en compte les enjeux de sécurité des personnes et des biens.

Ainsi, à partir de 2018, l'AIPR (Autorisation d'Intervention à Proximité des Réseaux) sera obligatoire pour les personnes assurant les études, l'encadrement de travaux et pour les nombreux conducteurs d'engins.

Un nouveau guide technique d'application de la réglementation a également été approuvé fin 2016.

ENDOMMAGEMENT DES RÉSEAUX

Colloque sur les évolutions réglementaires

(9h00 - ouverture des portes et accueil café)

9H30

Introduction par Thierry HERBAUX, DREAL Bretagne

Intervention de Jean BOESCH, Ministère de l'environnement de l'énergie et de la mer : Rappel des enjeux et des points fondamentaux de la réglementation et l'actualité dont AIPR, Marquage piquetage, Plan de recollement/certification, modalités importantes du Guide d'application de la réglementation anti-endommagement (arrêté du 27 décembre 2016), arrêt de chantier.

Intervention de Denis ROYNETTE, Président de l'observatoire national DT-DICT : point d'actualité et présentation des groupes de travail nationaux.

Intervention de Robert OLIVÉ, Président de la Fédération nationale des entreprises de détection des réseaux enterrés (FNEDRE) : présentation des investigations complémentaires.